



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Mise en œuvre d'une indemnité kilométrique vélo

DEL-2019-070

Numéro de la délibération : 2019/070

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 24/06/2019

Date de convocation du conseil : 18/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 18/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel GUILLEMOT par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizc PERRAULT

Mise en œuvre d'une indemnité kilométrique vélo

Rapport de Jacques PÉLAN

Le décret n°2016-1184 du 31 août 2016 a institué, à titre expérimental à compter du 1er septembre 2016 pour 2 ans, une prise en charge par l'employeur d'une indemnité kilométrique vélo pour les agents relevant des ministères chargés du développement durable et du logement ainsi que de leurs établissements publics, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Cette expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

Bien qu'aucun texte ne prévoit le bénéfice de cette indemnité aux fonctionnaires territoriaux, nombres de collectivités locales l'ont institué.

Aussi, il est proposé, à titre expérimental, d'instituer du 1er juillet au 31 décembre 2019, le versement par la ville de Pontivy d'une indemnité kilométrique vélo pour ses agents, fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que pour ses contractuels de droit public ou de droit privé affectés sur des emplois permanents ou non permanents.

Les agents qui souhaitent percevoir cette indemnité devront remplir une déclaration sur l'honneur précisant le nombre de jours par semaine pour lesquels ils s'engagent à utiliser un vélo pour effectuer le trajet jusqu'à leur lieu de travail.

L'indemnité vélo ne sera versée que si l'agent effectue au moins 1 kilomètre par jour (sur la base de la distance la plus courte entre son domicile habituel et son lieu de travail).

La ville versera tous les mois l'indemnité à raison de 0,25 euros par kilomètre parcouru. L'indemnité est plafonnée à 200 euros par an et par agent.

Son attribution sera suspendue pendant les périodes d'absence quel qu'en soit le motif.

Après avis favorable du CT du 3 juin 2019, nous vous proposons :

-d'instituer à titre expérimental, du 1er juillet au 31 décembre 2019, une indemnité kilométrique vélo pour les agents municipaux qui attesteront sur l'honneur utiliser, sur au moins 1 kilomètre, leur vélo entre leur résidence et leur lieu de travail (trajet le plus court) d'un montant de 25 centimes d'euro par kilomètre parcouru,

-de prévoir le versement de cette indemnité aux agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires), contractuels de droit privé et de droit public, occupant un emploi permanent ou non,

-de prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 juin 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**